

Guide — Inscription périscolaire (ALSH)

À qui s'adresse ce guide ?

À toute **famille** souhaitant inscrire un enfant aux activités périscolaires et de loisirs (ALSH) de la commune de Veuzain-sur-Loire.

Aucun compte sur le portail n'est requis — le formulaire d'inscription est accessible directement.

Accéder au formulaire d'inscription

Depuis la page d'accueil du portail (<https://toolbox.willybrouillard.com>), cliquez sur la tuile « **Inscription périscolaire** ».

Le formulaire est **intégré directement au portail** :

<https://toolbox.willybrouillard.com/inscription-als>

Remplir le dossier d'inscription

Le formulaire reprend le **dossier unique d'inscription ALSH** de la commune. Il est divisé en **8 étapes** — un brouillon est sauvegardé automatiquement à chaque étape.

- **Étape 1 — Famille et foyer** : nom, adresse, e-mail, quotient familial (CAF, MSA ou déclaration QF > 1 700 €)
- **Étapes 2 et 3 — Responsables légaux** : identité, coordonnées, téléphones
- **Étape 4 — Enfant** : nom, prénoms, date et lieu de naissance, classe, sexe
- **Étape 5 — Personnes habilitées** à récupérer l'enfant
- **Étape 6 — Autorisations** : activités, baignades, transports, droit à l'image, départ autonome
- **Étape 7 — Fiche sanitaire** : vaccinations, traitements, allergies, pièces jointes médicales
- **Étape 8 — Validation et envoi** : récapitulatif, déclaration sur l'honneur et envoi définitif

Après l'envoi

- Le dossier est enregistré et transmis aux services municipaux.
 - Un **accusé de réception** est envoyé par e-mail à l'adresse indiquée.
 - Les services vous contacteront pour confirmer l'inscription ou demander des pièces complémentaires.
-

Questions fréquentes

Le formulaire ne s'affiche pas.

Vérifiez votre connexion internet. Accédez directement au formulaire intégré au portail : toolbox.willybrouillard.com/inscription-alsh.

J'ai besoin de modifier mon dossier après envoi.

Contactez directement la mairie en mentionnant le nom de l'enfant et la période d'inscription concernée.

Quels sont les tarifs et horaires ?

Renseignez-vous auprès de la mairie ou consultez le site de la commune : veuzainsurloire.fr.
